

Original : Anglais

**RAPPORT DE LA
RÉUNION DU COMITÉ DE SESSION**

(Istanbul, 23 octobre 2002)

Conformément au point 10 de l'ordre du jour, le Comité de session s'est réuni le 23 octobre 2002, à Istanbul, en marge de la dix-huitième session du COMCEC.

Ont participé à la réunion du Comité, le Secrétariat général de l'OCI et les institutions de l'OCI suivantes:

- Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRTIC)
- Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC)
- Université islamique de technologie (UIT)
- Banque islamique de développement (BID)
- Chambre islamique de commerce et d'industrie (CICI)
- Organisation de l'Association islamique des armateurs (OAIA)

Ont également pris part à la réunion, les représentants du Bureau de coordination du COMCEC.

La réunion a été présidée par S.E. l'Ambassadeur Thierno Nabika Diallo, Secrétaire général adjoint de l'OCI.

La réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Evaluation périodique de la coopération y compris des memoranda d'accord signés par les institutions concernées.
2. Examen des mesures à prendre pour promouvoir le commerce intra-OIC.
3. Thème de la séance d'échange de vues de la présente session du COMCEC.
4. Mécanisme supplémentaire pour la mise en œuvre du Plan d'action proposé par le Bureau de coordination du COMCEC.

5. Activités de l'OMC et rôle des banques régionales de développement.
6. Mécanisme de suivi proposé par la CICI.

Un rapport de base sur le but et les objectifs du Comité de session a été présenté par le représentant du Bureau de coordination du COMCEC.

Suite à des discussions approfondies, le Comité a adopté les recommandations suivantes:

Au point 1 de l'ordre du jour, il a été convenu qu'une liste des memoranda d'accord, y compris ceux signés avec diverses agences de l'ONU, soit élaborée par le Secrétariat général sur réception des informations nécessaires de la part des institutions de l'OCI. Il a été jugé qu'une telle liste serait utile, notamment pour la coopération et la coordination entre les activités des institutions de l'OCI. A cet égard, l'UIT a informé la réunion qu'un mémorandum d'accord sera signé entre l'UIT et la BID.

Au point 2 de l'ordre du jour, la BID, le CIDT et la CICI ont présenté des résumés exposant tous leurs programmes et activités de promotion du commerce intra-OIC. Il a été souligné que le succès du développement de ce commerce doit être axé sur des actions complémentaires devant être prises par les gouvernements membres et les exportations/importations des Etats membres. Il a été ainsi estimé que les informations pertinentes sur les facilités offertes par la BID doivent être disséminées aux utilisateurs éventuels des Etats membres, grâce à une coopération plus intense entre les institutions pertinentes de l'OCI. Un autre aspect important de cette coopération consisterait à informer, par le truchement de l'internet, les Etats membres et leur secteur privé des facilités et des services offerts par les institutions de l'OCI.

Il a également été observé qu'un certain nombre de facteurs continuent à entraver l'expansion commerciale, à savoir les difficultés d'accès du marché, les barrières tarifaires et non tarifaires en particulier, les problèmes logistiques tels que le coût élevé du fret en l'absence d'une ligne de navigation maritime directe, les contraintes financières telles que le taux élevé des crédits et des assurances, l'investissement et l'entrepreneuriat inadéquats dans nombre de pays de l'OCI.

Au point 3 de l'ordre du jour, il a été convenu que le CIDC soit désigné comme coordinateur pour ce qui relève de l'organisation de l'atelier sur le thème adopté par la 18^{ème} session du COMCEC, à savoir : « Commerce électronique et technologie de l'information dans la promotion et le développement du commerce intra-OCI avec référence spéciale aux Etats membres ». Le CIDC doit également coordonner avec le pays hôte, à savoir la Tunisie et les institutions de l'OCI à cet égard.

Au point 4 de l'ordre du jour, il a été noté que la 18^{ème} session du COMCEC a approuvé, en principe, le Mécanisme supplémentaire tel qu'élaboré dans le document présenté par le Bureau de coordination du COMCEC. Il a été convenu que ce dernier préparera un document révisé sur la base des commentaires et des observations reçus jusqu'ici et le soumettra à la réunion de coordination en marge de la 26^{ème} session de la Commission islamique devant se tenir à Djeddah du 11 au 15 janvier 2003.

Au point 5 de l'ordre du jour, un débat général a porté sur les divers aspects d'une réunion possible des ministres du commerce et des finances qui se tiendra conjointement avec la session du COMCEC portant sur des questions relatives à l'OMC.

Au point 6 de l'ordre du jour, la CICI a présenté son document sur le Mécanisme de suivi pour la mise en œuvre des recommandations du secteur privé. A cet égard et conformément aux recommandations de la session du COMCEC, les Etats membres et les institutions de l'OCI devront communiquer leurs vues et leurs commentaires à la CICI avant le 15 décembre 2002.

La séance a été conclue par des remerciements à la Présidence.

